

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 180-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.523

Déposée le: 03.09.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (Boss, Saxeten) (porte-parole)
Les Verts (de Meuron, Thun)
Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.09.2017

N° d'ACE: 246/2018 du 7 mars 2018
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Le tourisme durable à l'heure du changement climatique

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. initier un programme d'impulsion pour le développement d'un tourisme durable et garantir un soutien spécialisé (haute école, Direction de l'économie publique, etc.) ;
2. garantir le soutien financier nécessaire au lancement d'un programme d'impulsion ;
3. veiller à ce que soient garantis les moyens nécessaires (Fonds du tourisme, fonds publics, NPR) au financement et à la mise en œuvre des projets dans le cadre du programme d'impulsion.

Développement :

Les destinations, en particulier dans l'Oberland bernois, sont tributaires du bon fonctionnement du tourisme. Les marques et destinations, leurs offres, les prestataires de services, l'agriculture et le paysage sont coordonnés et génèrent la création de valeur à proprement parler dans l'Oberland bernois.

Face au dérèglement climatique, il nous faut relever les défis qui se manifestent d'ores et déjà dans le domaine du tourisme. Nous devons autant que possible conserver le paysage, qui est « notre capital » pour un tourisme florissant.

Le réchauffement climatique a pour conséquences insidieuses l'accroissement des dangers naturels avec des événements extrêmes, la fonte massive des glaciers, le recul du permafrost, la transformation des réserves d'eau, la remise en question de la couverture neigeuse (quantité et hauteur) et l'altération de la biodiversité.

L'industrie du tourisme est elle aussi responsable des émissions de gaz à effet de serre :

Suisse Tourisme a reconnu le problème et l'organisation s'est engagée, dans une charte du développement durable du tourisme suisse, à entreprendre des activités concrètes visant un tourisme durable. Interlaken Tourismus s'associe activement à la mise en œuvre de la charte. Le développement durable est une composante de tous les documents stratégiques de cette organisation. Compte tenu des mesures concrètes qu'elle énonce, la charte de développement durable n'est pas une parole en l'air.

« Interlaken Tourismus se fournit en électricité 100% certifiée courant vert. Interlaken a également pris part au développement avec la Haute école de Lucerne d'un système de gestion de la durabilité pour la destination et soutient financièrement le « prix des paysages culturels » (Kulturlandschaftspreis) décerné chaque année. »

L'idée d'un Landschaftsfranken (franc paysager) est en discussion depuis la remise du prix de 2014. Une nouvelle variante, qu'il paraît possible de mettre en œuvre dans la région, serait de prélever un centime paysager (1,5 à 5 centimes) par visiteur dans le cadre de la taxe de séjour. Les montants ainsi obtenus pourraient permettre au fonds pour le paysage de la région de cofinancer ou d'alimenter quelques projets d'entretien des paysages.

Ce sont là de bonnes pistes : elles vont dans la bonne direction et s'attaquent de front à la problématique. Elles doivent être soutenues et déployées dans un programme d'impulsion et transposées en mesures. Les chances et les risques à l'intérieur de l'espace alpin doivent être mis en évidence dans une approche suprarégionale.

La loi sur le développement du tourisme y engage le canton à l'article 1, alinéa 2 : « Il vise un développement durable pour lui-même et ses régions ». Il faut donc agir.

La demande formulée dans la présente motion doit être comprise comme une chance dans la lutte active contre les effets du dérèglement climatique pour que l'importance économique considérable du tourisme et des régions/destinations soit prise en compte.

Motivation de l'urgence : le changement des conditions climatiques ne nous attend pas !

Réponse du Conseil-exécutif

Le canton de Berne est l'un des plus touristiques de Suisse. Chaque année, il enregistre environ cinq millions de nuitées dans l'hôtellerie et trois millions dans la parahôtellerie, faisant du tourisme un facteur économique de poids. Le tourisme joue un rôle particulièrement important dans l'Oberland bernois, qui totalise les trois quarts des nuitées recensées au niveau cantonal. Dans cette région, 17 pour cent des personnes actives occupées et 14 pour cent de la création de va-

leur générée dépendent directement du tourisme (contre respectivement 5 % et 4 % dans le canton de Berne).

Depuis plus de dix ans, le canton de Berne a fait du développement durable la ligne directrice de son programme gouvernemental. L'importance du développement durable dans la politique touristique avait toutefois été identifiée encore plus tôt. Le Programme de politique du tourisme du canton de Berne¹ élaboré en 2001 comprenait déjà une stratégie intitulée « Ménager environnement et nature ». Comme mentionné dans la motion, le développement durable est également l'un des objectifs supérieurs de la loi sur le développement du tourisme (LDT)² qui date de 2005. Aujourd'hui encore, les principes du développement durable figurent parmi les objectifs supérieurs de l'actuelle Stratégie touristique du canton de Berne³ :

« En outre, la politique touristique tient compte des principes du développement durable dans les efforts de développement menés avec les autres domaines politiques. Toutes les stratégies relevant de la politique touristique doivent contribuer à l'amélioration permanente de l'efficacité des ressources utilisées dans le tourisme. A long terme, la politique économique vise à dissocier la croissance touristique et la consommation des ressources. »

Les conséquences du changement climatique sont elles aussi intégrées à la politique touristique. Le canton de Berne a même joué un rôle pionnier à cet égard : en 2007, la Direction de l'économie publique et les destinations de l'Oberland bernois ont fait réaliser une étude afin d'évaluer les répercussions du changement climatique sur le tourisme⁴. Cette dernière a servi de base à une étude nationale présentée par le SECO en 2011⁵.

La politique touristique a pour principal objectif de garantir à long terme la compétitivité du secteur du tourisme dans le canton de Berne et sa capacité à créer de la valeur ajoutée. Dans sa Stratégie touristique et dans son programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale⁶, le canton de Berne définit les objectifs stratégiques, les domaines à soutenir et les mesures de politique touristique. Il entend par exemple promouvoir les projets de protection du climat ainsi que les innovations et les mesures de diversification de l'offre – et ce notamment afin d'anticiper les répercussions du changement climatique sur les conditions d'enneigement, et donc sur les sports d'hiver. Toutefois, la mise en œuvre de projets concrets au sein des destinations touristiques repose toujours sur l'initiative de responsables de projets (entreprise, commune, région ou destination). Le canton examine les idées de projets et offre un soutien financier dans le cadre des dispositions légales de la LDT ou de la Nouvelle politique régionale (NPR).

Le Conseil-exécutif estime que les bases et instruments existants permettent déjà de satisfaire à la demande formulée dans la motion. La politique touristique bernoise est axée sur un dévelop-

¹ Office du développement économique, Division du tourisme : Programme de politique du tourisme du canton de Berne. Berne, 2001. Disponible sous : www.be.ch/tourisme → Publications → Politique régionale & tourisme

² RSB 935.211

³ Université de Berne, Center for Regional Economic Development, Unité de recherche en tourisme ; M. Bandi, S. Hämmerli : Tourisme dans le canton de Berne 2015-2020. Prise de position 2015-2020. Berne, 2015. Disponible (en allemand) sous : www.be.ch/tourisme

⁴ Université de Berne, Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme (FIF) ; H. Müller, F. Weber : Klimaänderung und Tourismus. Szenarienanalyse für das Berner Oberland 2030. Berne, 2007.

⁵ Université de Berne, Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme (FIF) ; H. Müller, T. Lehmann Friedli : Le tourisme suisse face aux changements climatiques. Impacts et options viables. Berne, 2011.

⁶ Promotion économique du canton de Berne : Nouvelle politique régionale. Programme de mise en œuvre du canton de Berne 2016-2019. Berne, 2015. Disponible sous : www.be.ch/tourisme

pement durable, c'est-à-dire acceptable sur le plan social et responsable sur le plan environnemental. Des moyens financiers sont mis à disposition pour soutenir les projets touristiques : un montant annuel de 4,7 millions de francs destiné au tourisme est inscrit dans le budget 2018 et le plan financier 2019- 2021 (y c. 400 000 francs issus du Fonds du tourisme). Outre le programme d'impulsion en faveur du tourisme (9,6 millions de francs), des subventions NPR de la Confédération et du canton, dont le montant de 8 millions de francs n'avait pas été totalement utilisé à la fin de l'année 2017, sont réservées au tourisme dans le cadre du programme de mise en œuvre de la NPR 2016- 2019. De plus, la Confédération met à disposition des prêts pour un montant total de 19,8 millions de francs en faveur du tourisme, dont la moitié environ avait été utilisée fin 2017. Le tourisme est donc de loin le principal champ d'action de la NPR. Les moyens relevant de la NPR sont fournis à parts égales par le canton et la Confédération. La part du canton peut aussi être assurée par d'autres subventions (Fonds du sport p. ex.). La mise en œuvre de la NPR et de la politique touristique s'effectue de manière coordonnée sous la houlette de la Direction de l'économie publique. La Promotion économique veille à ce que les dispositions de la Stratégie touristique soient respectées et examine tous les projets sous l'angle du développement durable. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Unité de recherche en tourisme du Center for Regional Economic Development (CRED) de l'Université de Berne. Le soutien technique dont ont besoin les destinations, les régions et les responsables de projet peut ainsi être assuré en permanence.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion.

Destinataire

- Grand Conseil